

## Covid-19, confinement et accidents de la vie domestique chez l'enfant

### Communiqué de l'Académie nationale de médecine

8 Avril 2020

Les accidents de la vie domestique de l'enfant se produisent à la maison ou dans ses abords immédiats (jardin, cour, garage). Ils surviennent dans 84 % des cas chez des enfants avant un an, 75 % entre un et deux ans, encore très fréquents (plus de 50 %) jusqu'à 5 ans et diminuent chez les plus grands au profit des accidents extérieurs (école, sport). Il s'agit d'intoxications, de brûlures, d'étouffements par corps étrangers, de chutes, de noyades et de défenestrations. Ils sont fréquents et parfois très graves. Depuis la mise en place des mesures de confinement en raison de l'épidémie de Covid-19, les services d'urgences, les pompiers, les médias signalent une augmentation de ces accidents.

#### **Le mode de vie confiné accroît le risque d'accidents domestiques.**

Le confinement change la vie des familles. La surveillance des enfants doit être continue sur 24 heures (pas de crèche, pas d'école), les familles monoparentales étant plus à risque. Le télétravail à la maison détourne l'attention des parents. En développant leur autonomie, les enfants de 1 à 4 ans tentent d'échapper à leur surveillance. Le confinement favorise les explorations qui seront d'autant plus dangereuses que la vigilance de parents est en défaut. Aux risques courants de brûlure, de noyade et d'électrocution, s'ajoutent les dangers que représentent les solutions d'antiseptiques, de désinfectants et les médicaments laissés à la portée des plus petits.

#### **L'Académie nationale de médecine rappelle les précautions de base à renforcer en période de confinement :**

- **Maintenir une surveillance permanente** par un adulte, jamais par un autre enfant. Il faut s'assurer que les enfants de 1 à 6 ans éveillés et mobiles ne restent jamais seuls, notamment lorsque les parents sont absorbés par le **télétravail** ;
- **Rendre inaccessibles les produits dangereux et les médicaments**, en hauteur et, au besoin, sous clé : les produits ménagers, l'eau de Javel, tous les médicaments, en particulier le paracétamol, et les solutés hydro-alcooliques ;
- **Éviter les fausses-routes** : cacahuètes d'appétitif, jouets dangereux, etc. ;
- **Éviter les brûlures** en tenant les enfants à distance des plaques de cuisson et des matériels chauffants (four, micro-ondes, fer à repasser, etc...) ;
- **Éviter l'électrocution** en utilisant des cache-prises et en mettant hors de portée les câbles et les multiprises ;
- **Prévenir les chutes** en se tenant toujours à côté de la table à langer, en sécurisant les chaises hautes, en installant une barrière pour les escaliers intérieurs ;
- **Éviter les noyades** en ne laissant jamais un enfant de moins de 3 ans seul dans son bain ;
- **Éviter les défenestrations** en ne laissant jamais un enfant seul à une fenêtre ou sur un balcon, et en supprimant tout objet qui lui permettrait de se hisser pour mieux voir.